



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. LEONETTI conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHU à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

Etaient absents :

M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017_251-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Affichage : 13/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 06 novembre 2017
Délibération N°2017/251

**Budget supplémentaire 2017 - Régie avec autonomie
financière Port de plaisance**

M. le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2017 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance « Charles-Ornano».

Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget qui assure la liaison avec le compte administratif 2016. Il intègre les résultats de l'année antérieure. (Cf. Délibération n° 2017/127 en date du 29/05/2017).

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	1 139 808.27
- En recettes et en dépenses d'investissement	958 189.59
Total du budget supplémentaire 2017	2 097 997.86

A - La section de fonctionnement :

↳ En dépenses

↳ Chapitre 011 : Charges à caractère général : 571 078.00 €

Les principales dépenses du chapitre concernent la comptabilisation pour la période 2013-2015 de l'impôt sur les sociétés calculé par les services fiscaux pour 210 078 € et la prise en charge de la mise à disposition par la commune d'Ajaccio de ses services techniques selon les différents champs d'intervention définis et conventionné avec la Ville à hauteur de 250 000 € pour la période 2016 et 2017. Les autres écritures prévues au sein du chapitre concernent divers transferts et réajustements de crédits.

↳ Chapitre 68 : Provisions risques et charges : 512 078.00 €

L'inscription de 460 078 € concerne la provision liée aux rectifications des services fiscaux concernant l'impôt sur les sociétés en cas de non réception officielle de la notification de paiement de la taxation avant le 31 Décembre prochain.

↳ Chapitre 023 : Virement vers la section d'investissement : 56 652.27 €

↳ En recettes

↳ Chapitre 78 : Reprise sur provisions risques et charges : 460 078.00 €

L'inscription de 460 078 € concerne la contrepartie de la provision liée aux rectifications des services fiscaux (voir chapitre 68).

↳ Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté du CA 2016 : 679 730.27 €

B - La section d'investissement:

↳ En dépenses

Les nouvelles inscriptions portent sur des dépenses d'équipement et constituent en volume un montant global de 955 410.48 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

Chapitre 21 : Acquisition de matériel : 15 000.00 €

Chapitre 23 : travaux d'aménagement et d'installations portuaires spécifiques : 940 410.48 €.

↳ En recettes

Le financement de la section est assuré par le résultat d'investissement reporté du Compte administratif 2016 pour 901 537.32 € et le virement provenant de la section de fonctionnement pour 56 652.27 €.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le budget supplémentaire 2017 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 06 novembre 2017 ;

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le budget supplémentaire 2017 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance, tel qu'exposé ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

